

ASSEMBLEE DE CORSE

5 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

REUNION DES 30 ET 31 JUILLET 2026

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

PRUGRAMMA DI SUSTEGNU DI L'ECUNUMIA CORSA
"RISILIENZA, TERRITORII È INGINIERIA FINANZIARIA"
PROGRAMME DE SOUTIEN DE L'ECONOMIE CORSE
"RISILIENZA, TERRITORII È INGINIERIA FINANZIARIA"

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Alors que la Corse inscrit son avenir dans une perspective d'autonomie, le développement d'une économie forte, répondant aux besoins des Corses, impose de créer dès à présent les conditions d'un modèle de développement maîtrisé, durable et choisi.

La Corse ne peut se satisfaire d'un développement dicté par des décisions extérieures ou par des logiques économiques inadaptées et étrangères à ses intérêts. Elle doit bâtir son propre modèle de développement : un modèle productif, durable et plus autonome. Celui-ci se conçoit comme au service des intérêts de son peuple, par la production locale et la transmission des savoir-faire corses.

Cette ambition suppose de renforcer la capacité collective à orienter les choix économiques, de consolider l'appareil productif insulaire et de créer les conditions permettant aux Corses de vivre, travailler, produire et entreprendre dignement sur leur terre. Car le développement économique ne peut être dissocié de la cohésion sociale, de l'équilibre territorial, de l'emploi local et de la capacité de la Corse à maîtriser les leviers de son émancipation économique.

C'est précisément pour traduire cette ambition en actions concrètes que la Collectivité de Corse s'appuie sur l'Agence de Développement Économique de la Corse (ADEC) et a engagé ces dernières années une évolution profonde de ses modalités d'intervention, toujours dans une logique de cohérence et d'adaptation. Plus qu'un gestionnaire de dispositifs financiers, l'ADEC constitue un outil opérationnel essentiel pour mettre en œuvre la politique économique de la Collectivité de Corse. Elle accompagne les entreprises, soutient l'investissement, favorise l'innovation, accompagne les transitions économiques et contribue à structurer les filières stratégiques du territoire. Elle s'affirme ainsi comme un opérateur économique majeur en Corse, ainsi que le point d'entrée privilégié des porteurs de projets.

En 2025, plus de **1 000 sollicitations** ont été enregistrées via la plateforme de l'Agence, témoignant de la confiance accordée à celle-ci et du dynamisme des initiatives entrepreneuriales sur le territoire. Au cours de l'année, **298 dossiers** ont été validés pour un montant total de **10,2 M€ d'aides directes**, contribuant à la création de **253 emplois** et au maintien de **742 emplois**.

Les instruments financiers, mobilisés sous forme d'avances remboursables et de prêts d'honneur, ont été sollicités à travers **255 dossiers**, pour un montant engagé de près de **8 M€** et 34,5 M€ de cofinancements. Ces aides indirectes, mises en œuvre avec l'appui de la CADEC, de CAPI, de l'ADIE et de Femu Qui, ont permis la création de **266 emplois** et la consolidation de **537 emplois**. A noter qu'avec

l'actualisation de la politique d'ingénierie financière à hauteur de **54 M€**, approuvée par l'Assemblée de Corse en session du 24 avril 2025, le niveau de soutien des instruments financiers à destination des entreprises insulaires recommencera, dès 2026, à se situer à des montants compris **entre 10 et 15 M€**.

Ces résultats illustrent la capacité de la Collectivité de Corse et de l'ADEC à accompagner les entreprises à chaque étape de leur développement, tout en soutenant les transformations de l'économie corse et la structuration d'un modèle de développement plus autonome.

Cette action repose enfin sur une démarche de coopération, de proximité et de concertation. Elle s'inscrit dans une gouvernance associant la Collectivité de Corse, les services de l'État, les chambres consulaires, dont l'Établissement Public du Commerce et d'Industrie de Corse (EPCIC) ainsi que l'ensemble des partenaires économiques, afin d'apporter aux entreprises des réponses coordonnées, cohérentes et adaptées à leurs besoins. Cette logique partenariale s'est notamment concrétisée en 2025 par la création, aux côtés de l'État, d'une cellule économique destinée à accompagner les entreprises confrontées à des difficultés conjoncturelles, illustrant une volonté d'apporter des réponses rapides, concertées et efficaces aux enjeux économiques du territoire.

Néanmoins, cette intervention s'inscrit dans un contexte contraint. L'économie corse entre dans une période marquée par un ralentissement de l'activité dans certains secteurs, la hausse des coûts de production, des tensions persistantes sur les trésoreries, un accès plus difficile au financement, des incertitudes géopolitiques et réglementaires ainsi que des mutations profondes de plusieurs secteurs d'activité. Ces évolutions appellent une action publique lisible, réactive et adaptée.

Les indicateurs économiques confirment en 2026 les tendances observées en 2025, témoignant d'une économie insulaire globalement résiliente malgré un environnement marqué par plusieurs facteurs de fragilité. Si le léger recul de l'activité enregistré à la fin de l'année 2025 tend à s'atténuer, les derniers indicateurs font état d'une stabilisation de l'emploi salarié (-0,3 % sur un an au premier trimestre 2026) et d'un maintien du taux de chômage à un niveau contenu (6,8 %), inférieur à la moyenne française. La dynamique entrepreneuriale demeure soutenue, avec 1 840 créations d'entreprises au premier trimestre 2026, soit une progression de 15,3 % par rapport à la même période de 2025. Parallèlement, 430 défaillances d'entreprises ont été enregistrées sur les douze derniers mois à fin avril 2026, en recul de 4,1 % par rapport aux douze mois précédents, traduisant une amélioration après les tensions constatées en 2025. Ces évolutions confirment la capacité d'adaptation du tissu économique tout en soulignant la nécessité de poursuivre une politique de soutien à l'investissement, à l'innovation et à la diversification de l'économie insulaire.

Si ces résultats traduisent une capacité d'adaptation du tissu économique, ils ne remettent pas en cause les fragilités structurelles auxquels l'économie corse demeure confrontée. Celle-ci demeure marquée par une diversification encore insuffisante des activités, des surcoûts liés à l'insularité, l'étroitesse du marché et une taille réduite des entreprises, une forte dépendance aux flux extérieurs, des difficultés d'accès au financement, des tensions persistantes dans l'emploi privé ainsi que la vulnérabilité particulière de certains secteurs.

Ces fragilités ne se manifestent pas de manière uniforme. Le bâtiment et les travaux publics (BTP) demeurent particulièrement exposés en raison du recul de l'activité, de la hausse des coûts, des tensions d'approvisionnement et des difficultés de recrutement. L'enjeu n'est pas d'encourager une construction indifférenciée, mais de préserver la capacité des entreprises corses à répondre aux besoins essentiels du territoire : logement permanent pour les Corses, réhabilitation des centres anciens, revitalisation des villages, rénovation énergétique et maintien d'une activité productive durable.

D'autres secteurs de proximité, notamment les commerces multiservices, l'artisanat, les services du quotidien ainsi que les activités implantées dans les territoires ruraux et de montagne, jouent un rôle déterminant dans la cohésion des territoires. Au-delà de leur activité économique, ils contribuent au maintien des services de proximité, à l'animation des villages et à l'attractivité des territoires. Leur fragilisation dépasserait largement le seul cadre des entreprises concernées, en affectant directement les conditions de vie des habitants et l'équilibre de nombreux territoires.

Il en va de même pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire, confrontés à une instabilité croissante de leurs financements, notamment liée au désengagement de l'État, alors même qu'ils participent directement à la cohésion sociale, interviennent auprès des publics les plus vulnérables, favorisent l'inclusion, développent des réponses innovantes aux besoins sociaux et participent activement à la cohésion de la société corse.

Face à ces enjeux, l'action économique publique doit poursuivre son adaptation et son actualisation. Il s'agit de mobiliser de manière complémentaire l'ensemble des outils d'intervention afin de protéger nos entreprises, de renforcer leur capacité d'adaptation, de soutenir nos territoires et de consolider la maîtrise économique de la Corse.

Le présent rapport détaille les évolutions proposées par l'ADEC autour de deux leviers complémentaires : d'une part, les aides directes, destinées à accompagner les entreprises et les porteurs de projet de manière ciblée ; d'autre part, les aides indirectes, principalement constituées d'instruments d'ingénierie financière, qui renforcent durablement l'accès au financement, soutiennent la trésorerie des entreprises, produisent un effet de levier sur l'investissement et permettent une mobilisation pérenne des fonds publics au service du développement économique de la Corse.

1. Renforcer l'intervention directe de la Collectivité de Corse au service des entreprises et des territoires

1.1. Faire évoluer une politique d'aides directes éprouvée pour répondre aux nouvelles réalités économiques

Les aides directes constituent l'un des leviers de la politique économique conduite par la Collectivité de Corse via l'ADEC. Complémentaires des instruments d'ingénierie financière, elles permettent d'apporter un soutien immédiat via des subventions ciblées aux entreprises et aux porteurs de projet, en accompagnant leurs investissements, leurs démarches d'innovation, leurs transitions, leurs projets de création, de reprise ou de transmission, ainsi que leur développement sur l'ensemble du territoire.

Au-delà de leur vocation financière, ces aides permettent d'orienter l'investissement vers les priorités définies par la stratégie de développement économique du Conseil exécutif de Corse. Elles concourent ainsi au renforcement de l'appareil productif, au soutien de l'emploi, à l'accompagnement des transitions économiques, environnementales, numériques, au développement de l'innovation, à l'ouverture des entreprises corses vers de nouveaux marchés ainsi qu'à un développement plus équilibré des territoires.

Cette politique d'intervention s'articule autour de plusieurs orientations.

La première consiste à accompagner les très petites entreprises, qui constituent l'essentiel du tissu économique corse et jouent un rôle déterminant dans la vitalité des territoires, notamment dans les zones rurales, de montagne et de l'intérieur. Souvent confrontées à des difficultés d'accès au financement en raison de la taille des projets qu'elles portent, elles bénéficient d'un accompagnement spécifique au travers de l'appel à projets **CRESCE**. En 2025, **146 projets** ont ainsi été soutenus, dont **70 implantés dans les territoires de montagne et de l'intérieur**. Le montant mobilisé au titre de ce dispositif s'élève à près de **2,8 M€**, soit **28 %** de l'enveloppe globale d'intervention de l'ADEC en 2025. Cela reflète pleinement l'engagement de la Collectivité de Corse à soutenir une économie de proximité créatrice d'activité, d'emplois et de services au cœur des territoires.

La deuxième cherche à renforcer durablement l'investissement productif des entreprises corses afin d'améliorer leur compétitivité, leur capacité de développement et leur ancrage sur le territoire. À cet égard, **Impresa Sì** demeure le principal dispositif d'accompagnement à l'investissement, avec près de **3 M€** d'aides attribuées au bénéfice de **42 entreprises** en 2025.

La politique d'aides directes vise également à préparer l'économie corse aux mutations à venir. Le soutien à l'innovation constitue à ce titre un levier essentiel de création de valeur, tandis que l'accompagnement à l'export participe au développement de nouveaux débouchés pour les entreprises insulaires. En 2025, **14 projets innovants** ont été accompagnés pour un montant global de **860 000 €** dans le cadre du **Pattu Innuvazione** et du régime d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation. Parallèlement, **44 projets** ont bénéficié d'un accompagnement à l'international, traduisant l'ambition de renforcer la compétitivité des entreprises corses au-delà du seul marché insulaire.

Enfin, le soutien aux entreprises implique également un accompagnement pour leurs besoins en compétences.

L'analyse des interventions réalisées met en évidence une évolution progressive de la politique d'aides directes de l'ADEC. Aux côtés des dispositifs permanents, qui constituent le socle de son intervention, le recours aux appels à projets s'est progressivement développé afin de répondre de manière plus ciblée à certaines priorités économiques. Cette modalité d'intervention, mobilisée de façon ponctuelle sur des thématiques ou des publics identifiés, permet d'apporter des réponses plus souples, plus réactives et davantage adaptées aux besoins des entreprises, des filières et des territoires. En 2025, les appels à projets représentent ainsi 45 % des montants attribués et 57 % des dossiers accompagnés, témoignant de la volonté de la Collectivité de Corse de disposer d'outils d'intervention plus agiles, capables de répondre rapidement aux priorités économiques du territoire.

Pour autant, les mutations économiques observées ces dernières années, les transitions écologique et numérique, les difficultés d'accès au financement, les tensions conjoncturelles ainsi que les fragilités propres à l'économie insulaire conduisent à faire évoluer les modalités d'intervention de l'ADEC. Ces évolutions appellent la création de réponses nouvelles, capables d'accompagner les entreprises face à des situations qui demeuraient jusqu'alors insuffisamment couvertes, qu'il s'agisse de l'adaptation de leur modèle économique, de ruptures d'activité, de difficultés structurelles ou encore des enjeux propres aux territoires ruraux et de montagne.

C'est dans cette perspective que la Collectivité de Corse propose de faire évoluer son cadre d'intervention. Cette évolution se traduit par une actualisation du Guide des aides économiques datant de 2021, destinée à renforcer la cohérence, la lisibilité et l'efficacité de la politique d'aides directes. Elle prévoit notamment la fixation d'un plafond maximal d'intervention de 300 000 € par projet, l'intégration de nouveaux outils répondant aux besoins identifiés, ainsi que la mise en conformité du cadre d'intervention avec les évolutions du droit européen et des aides d'État.

Au-delà de ces ajustements, cette révision traduit une évolution plus profonde de la politique économique de la Collectivité de Corse : disposer d'une intervention plus lisible, plus agile et davantage adaptée à la diversité des réalités économiques, afin d'accompagner les entreprises corses à chaque étape de leur développement et de renforcer durablement la résilience du tissu économique insulaire.

1.2. Une nouvelle architecture d'intervention au service du développement économique de la Corse

L'évolution du Guide des aides économiques traduit la volonté de la Collectivité de Corse d'enrichir sa politique d'aides directes afin de répondre plus précisément à des besoins jusqu'alors insuffisamment couverts.

Dans cette perspective, il est proposé de retenir une nouvelle architecture qui s'articule autour de quatre mesures complémentaires :

- **Risilienza**, destinée à accompagner les entreprises confrontées aux mutations économiques et à renforcer leur capacité d'adaptation ;
- **Rinascita**, dédiée aux entreprises victimes de sinistres, d'actes criminels ou

- d'événements exceptionnels ayant entraîné une rupture d'activité ;
- **Ribumbà**, destinée à accompagner les entreprises fragilisées présentant des perspectives crédibles de redressement ;
- **Impresi Paisani**, conçue pour soutenir les activités économiques de proximité dans les territoires ruraux et de montagne.

Cette évolution de la politique d'aides directes s'accompagnera également de l'actualisation du dispositif **CREA IMPRESA**, qui sera présentée ultérieurement dans un rapport. Destiné à favoriser la création ou la reprise d'activité par des personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, ce dispositif participe pleinement à l'ambition portée par la Collectivité de Corse de soutenir l'entrepreneuriat, de favoriser la création d'emplois durables et de contribuer au renouvellement du tissu économique insulaire.

1.2.1. Anticiper les mutations économiques avec la mesure « Risilienza »

Dans un contexte marqué par la multiplication des chocs exogènes (crises sanitaires, inflation en lien avec les conflits internationaux, dérèglement climatique, dépendances logistiques), la résilience devient un impératif stratégique.

L'accompagnement à la résilience du tissu économique vise en premier lieu à protéger l'existant, en soutenant les entreprises face aux aléas conjoncturels. Cela passe par une anticipation accrue des vulnérabilités sectorielles et des dispositifs réactifs de soutien.

Dans cette perspective, l'intervention de l'ADEC pourra être ciblée sur des filières économiques exposées à des mutations, à des tensions conjoncturelles ou à des difficultés spécifiques. La mobilisation d'appels à projets permettra d'adapter les modalités d'intervention aux besoins propres à ces filières, en fonction des priorités économiques identifiées et des spécificités propres à chaque secteur.

Pour une grande partie du tissu économique corse, composé majoritairement de très petites entreprises et de PME, ces adaptations représentent un enjeu majeur. Elles nécessitent un accompagnement ciblé, souple et réactif avant que les difficultés ne deviennent structurelles.

Cette intervention publique au titre des dispositifs de soutien à la résilience du tissu économique devra être conditionnée à l'existence de perspectives crédibles de poursuite d'activité. Cette exigence vise à garantir la bonne utilisation des fonds publics en orientant prioritairement les aides vers les entreprises dont les difficultés relèvent principalement d'aléas conjoncturels, de mutations sectorielles ou de chocs exogènes temporaires, et non d'une impossibilité structurelle de viabilité.

Afin de répondre à cet objectif, il est proposé de créer une mesure d'aide directe dénommée « Risilienza », mise en œuvre par l'ADEC dans le cadre d'appels à projets ciblés. Ceux-ci pourront être lancés en fonction des besoins identifiés au sein d'une ou plusieurs filières, afin d'apporter une réponse adaptée aux difficultés rencontrées et d'accompagner les transformations nécessaires. L'objectif est de soutenir la résilience, la continuité d'activité et l'adaptation du tissu économique corse face aux chocs économiques, énergétiques, environnementaux, numériques et

sociaux.

Le dispositif s'adresserait aux TPE, PE et PME exerçant leur activité principale en Corse dans les secteurs de l'industrie, du commerce, de l'artisanat, des services et de l'économie sociale et solidaire.

L'aide prendrait la forme de subventions directes destinées à accompagner notamment les investissements de modernisation, de diversification, de transition écologique et numérique, de sécurisation de l'activité ou de relocalisation. Les dépenses de fonctionnement directement liées au projet de résilience pourraient également être soutenues.

1.2.2. Répondre aux situations de rupture avec la mesure « Rinascita »

Certaines entreprises ne sont pas confrontées à une dégradation progressive de leur situation économique mais à une rupture brutale de leur activité, provoquée par un sinistre, une catastrophe naturelle, un accident industriel ou un acte criminel.

Dans une île où les très petites entreprises constituent l'ossature du tissu économique, la disparition, même temporaire, d'une activité dépasse bien souvent le seul cadre de l'entreprise concernée. Elle peut fragiliser durablement l'emploi, priver un territoire de services essentiels, affaiblir son attractivité et remettre en cause les équilibres économiques et sociaux qui fondent sa vitalité.

Face à un sinistre majeur ou à un acte criminel, la puissance publique ne peut se limiter à constater les conséquences. Elle doit être en mesure d'apporter une réponse rapide, coordonnée et efficace afin de préserver l'appareil productif et d'éviter que la rupture d'activité ne devienne irréversible.

La création, en 2025, de la Cellule économique de crise, copilotée par la Collectivité de Corse et l'État, a permis de structurer une réponse coordonnée associant les services de l'État, les chambres consulaires dont l'EPCIC, ainsi que l'ADEC afin d'accompagner les entreprises confrontées à ces situations.

Cette cellule permet d'organiser la complémentarité des interventions :

- Les services de l'État contribuent à l'examen de la situation des entreprises concernées et aux vérifications administratives nécessaires, notamment quant à l'absence d'éléments faisant obstacle à l'intervention publique, y compris au regard de l'honorabilité des demandeurs lorsque la nature du sinistre l'exige.
- Les chambres consulaires, et en particulier l'Etablissement Public du Commerce et de l'Industrie de Corse (EPCIC) pour les entreprises relevant de son champ, assurent un accompagnement de proximité des entreprises sinistrées ou victimes, notamment pour qualifier les besoins, faciliter les démarches et accompagner la constitution des dossiers.
- La Collectivité de Corse, à travers l'ADEC, peut ensuite mobiliser les outils d'intervention économique relevant de ses compétences, dans le respect des règles applicables aux aides publiques.

La mesure « **Rinascita** » vient compléter ce dispositif partenarial en apportant une réponse économique directe. Mise en œuvre par l'ADEC au fil de l'eau, elle

permettra de financer les investissements nécessaires à la reconstruction, au remplacement des équipements, à la sécurisation des sites ou, lorsque cela sera nécessaire, à la relocalisation temporaire ou définitive de l'activité.

L'ambition de cette mesure dépasse la seule remise en état des entreprises concernées. Elle consiste à préserver les capacités productives de la Corse, à éviter la disparition d'activités indispensables à la vie des territoires et à garantir que les conséquences d'un sinistre ou d'un acte criminel ne compromettent ni l'emploi, ni les savoir-faire, ni la vitalité économique locale.

1.2.3. Accompagner le redressement des entreprises avec la mesure « Ribumbà »

Au-delà des besoins d'adaptation ou des conséquences d'un événement exceptionnel, certaines entreprises connaissent une dégradation plus profonde de leur situation économique ou financière.

Ces situations appellent un traitement spécifique. Elles ne relèvent ni d'un simple accompagnement à la modernisation, ni d'une réponse d'urgence à un événement exceptionnel. Lorsque l'entreprise présente des perspectives crédibles de redressement, l'intervention de la Collectivité de Corse doit lui permettre d'engager une véritable dynamique de rebond, en accompagnant sa restructuration afin de préserver durablement l'activité, l'emploi, les savoir-faire et son rôle dans la vie économique du territoire.

Cette action s'inscrit dans une démarche globale de détection précoce et d'accompagnement des entreprises fragilisées. À cette fin, l'ADEC prévoit la mise en place d'une cellule de veille chargée d'identifier les situations de fragilité, d'en apprécier les causes et d'orienter les entreprises vers les solutions les plus adaptées.

Dans cette logique, il est proposé de faire évoluer le dispositif U Pattu Ristrutturazioni, désormais dénommé « **Ribumbà** », afin de mieux répondre aux besoins constatés.

Cette mesure permettra d'accompagner les entreprises engagées dans une trajectoire de restructuration ou de redressement, tout en assurant une intervention proportionnée, encadrée et strictement ciblée sur les situations pour lesquelles le soutien public peut contribuer au maintien durable de l'activité.

Elle complète ainsi l'architecture d'intervention de la Collectivité de Corse en offrant une réponse spécifique aux entreprises confrontées à des difficultés économiques durables, distinctes des situations couvertes par **Risilienza** ou **Rinascita**.

1.2.4. Renforcer l'économie de proximité avec la mesure « Impresi Paisani »

Parce que chaque territoire contribue au développement de notre pays, la politique économique de la Collectivité de Corse dépasse le soutien aux entreprises. En Corse, la vitalité économique des communes rurales et de montagne engage bien davantage que l'activité productive : elle conditionne le maintien du peuple corse sur sa terre, l'accès aux services essentiels, la transmission des savoir-faire, l'attractivité de nos villages et la possibilité, pour chacun, de vivre, travailler et entreprendre sur l'ensemble de l'île.

À ce titre, l'économie de proximité constitue un enjeu stratégique de cohésion territoriale. Derrière chaque commerce, atelier artisanal, entreprise de services ou petite activité productive, c'est un village qui demeure vivant, des emplois qui sont préservés et un lien social qui se maintient. Soutenir ces activités revient ainsi à conforter l'habitabilité des territoires de l'intérieur, socle de notre identité et de nos savoir-faire, et à leur donner les moyens de se développer au service de notre peuple et de l'avenir de notre île.

Cette ambition s'inscrit dans la continuité de la politique conduite par la Collectivité de Corse, fondée sur une territorialisation croissante de son action économique, la contractualisation avec les intercommunalités, l'accompagnement de proximité assuré notamment par les équipes de l'ADEC, ainsi que la mobilisation des chambres consulaires et de l'ensemble des partenaires économiques. A titre illustratif, 400 visites d'entreprises sont réalisées par l'ADEC chaque année sur l'ensemble du territoire insulaire.

Elle repose également sur la complémentarité des opérateurs de la Collectivité de Corse, l'ODARC intervenant plus spécifiquement dans les secteurs agricole et sylvicole, tandis que l'ADEC accompagne le développement des autres composantes de l'économie productive et de proximité.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de renforcer les outils spécifiquement destinés aux territoires ruraux et de montagne, afin de mieux répondre aux besoins des entreprises qui y sont implantées et de soutenir durablement les activités qui participent à leur équilibre économique, social et territorial.

La mesure « **Impresi Paisani** » est ainsi proposée afin d'accompagner les TPE, PE et PME implantées dans les communes rurales et de montagne de moins de 1 000 habitants.

Cette mesure accompagnera les projets de modernisation, de reprise d'activité, de transition écologique et numérique ainsi que les investissements favorisant le maintien ou le développement des commerces, de l'artisanat, des services de proximité, de l'industrie et de l'économie sociale et solidaire. Une attention particulière serait portée aux projets favorisant les circuits courts.

CRESCE a ainsi vocation à être remplacé par **Impresi Paisani**, afin de recentrer l'intervention de la Collectivité de Corse sur les activités économiques de proximité implantées dans les communes rurales et de montagne.

Cette adaptation des aides directes constitue ainsi le premier volet d'une intervention économique renouvelée, appelée à être complétée par la mobilisation d'outils financiers indirects permettant de renforcer l'accès au financement, de soutenir la trésorerie des entreprises et d'amplifier l'effet levier de l'action publique.

2. Renforcer la souveraineté économique de la Corse par la mobilisation d'outils financiers

2.1 Une politique d'ingénierie financière complémentaire et adaptée

Au-delà des aides directes, la capacité de la Collectivité de Corse à mobiliser des outils financiers constitue aujourd'hui un levier essentiel de sa politique économique. En effet, l'accès aux ressources financières conditionne la capacité des entreprises à se maintenir, investir, se transformer et à faire face aux tensions conjoncturelles ou structurelles qui affectent l'économie insulaire.

Au regard des caractéristiques propres de l'économie corse, l'action publique ne peut se limiter aux seules aides directes. Elle doit aussi permettre à la Corse de disposer d'outils financiers capables de soutenir ses entreprises dans le temps, de mobiliser des financements privés et de réinvestir progressivement les fonds publics dans le circuit économique insulaire.

Parallèlement aux aides directes, l'ADEC a engagé un développement de ses aides indirectes à travers la politique d'ingénierie financière 2025-2030. Elle vise à répondre aux défaillances de marché, à améliorer l'accès au financement des entreprises corses et à doter la Collectivité de Corse d'outils durables d'intervention économique.

Les instruments financiers permettent de compléter les subventions par des outils à effet levier : prêts, garanties bancaires, instruments de trésorerie, prêts d'honneur, interventions en fonds propres ou quasi-fonds propres. Ils permettent d'agir là où le marché bancaire ou financier ne répond pas suffisamment aux besoins des entreprises, notamment en matière de trésorerie, de création, de développement, de transitions, d'innovation et d'économie sociale et solidaire.

La délibération n° 25/057 AC du 24 avril 2025 approuvée par l'Assemblée de Corse, crée une nouvelle génération d'instruments financiers, organisée autour de cinq priorités : soutenir la trésorerie des entreprises corses, accompagner les premiers parcours entrepreneuriaux, financer la création d'entreprise, le développement et les transitions, soutenir l'innovation et répondre aux besoins spécifiques de l'économie sociale et solidaire.

Huit instruments financiers ont ainsi été programmés pour la période 2025-2030, pour un budget total de **54 millions d'euros** :

- un prêt transition, programmé à hauteur de 17 M€,
- un instrument de garantie bancaire, programmé à hauteur de 13 M€,
- un instrument de trésorerie des entreprises, programmé à hauteur de 10 M€,
- un instrument de trésorerie ESS, programmé à hauteur de 3 M€,
- un prêt d'honneur Primi passì, programmé à hauteur de 2 M€,
- un instrument de garantie ESS, programmé à hauteur de 1 M€,
- un prêt d'honneur destiné aux entrepreneurs ne disposant pas d'un accès au crédit bancaire, programmé à hauteur de 2 M€,
- un instrument de haut de bilan dédié à l'innovation, programmé à hauteur

de 6 M€.

La première phase de déploiement confirme la capacité de l'ADEC à traduire rapidement les orientations votées par l'Assemblée de Corse en outils opérationnels. Six instruments sur les huit initialement programmés ont été déployés, soit 85 % de la politique d'ingénierie financière 2025-2030.

2.2 Des ajustements pour répondre aux tensions de trésorerie et d'accès au crédit

La programmation d'ingénierie financière adoptée en 2025 constitue une base solide, qui a permis à la Collectivité de Corse de se doter d'outils innovants répondant aux principaux besoins de financement des entreprises insulaires. Toutefois, l'évolution rapide de la conjoncture économique et les tensions observées depuis son adoption conduisent aujourd'hui à en adapter certains paramètres afin de répondre à des besoins qui se sont renforcés.

Cette évolution s'inscrit également dans un contexte de progression continue des sollicitations adressées à l'ADEC. Après une année 2025 marquée par un niveau d'activité particulièrement soutenu, avec 1 101 demandes de soutien enregistrées, la dynamique observée en 2026 confirme l'intensification des besoins d'accompagnement financier des entreprises corses. Depuis janvier 2026, 778 demandes ont déjà été recensées, laissant entrevoir un niveau de sollicitation annuel nettement supérieur à celui de 2025. Cette trajectoire conduit à anticiper, pour 2027, des besoins d'intervention renforcés, tant en matière de trésorerie que d'accès au crédit.

Les difficultés de trésorerie, les besoins en fonds de roulement, les décalages de paiement, l'accès plus contraint au crédit bancaire et la fragilisation de certains secteurs, notamment le BTP, rendent nécessaire le renforcement des instruments financiers de l'ADEC.

L'adaptation proposée permettra la création d'un nouvel instrument de soutien à la trésorerie des entreprises, destiné à répondre aux tensions économiques constatées, ainsi que la mise en place d'un fonds de garantie bancaire « **Primi passi** ».

La capacité d'intervention globale de cette enveloppe sera portée à 64 M€. Son déploiement s'inscrira dans une trajectoire financière progressive, reposant prioritairement sur le redéploiement de crédits d'intervention économique et la mobilisation des retours issus des précédents instruments financiers.

Le fonds de garantie bancaire « **Primi passi** » sera constitué à budget constant, par redéploiement au sein des enveloppes déjà consacrées à l'ingénierie financière.

Afin d'engager sa mise en œuvre dès 2026, une première dotation sera proposée à l'occasion du budget supplémentaire de la Collectivité de Corse, **par redéploiement**.

2.2.1. L'instrument de soutien à la trésorerie des entreprises corses

Le premier besoin identifié concerne la trésorerie des entreprises. Dans un contexte marqué par la hausse des coûts, les décalages de paiement, la réduction de certaines marges et la visibilité parfois limitée sur l'activité, de nombreuses entreprises corses doivent faire face à des tensions accrues sur leur besoin en fonds de roulement.

Ces difficultés peuvent concerner des entreprises viables, disposant de perspectives de poursuite ou de rebond, mais fragilisées temporairement par un environnement économique dégradé. Elles touchent particulièrement les petites structures, dont les marges de manœuvre financières sont souvent limitées, mais également des entreprises confrontées à des cycles d'exploitation plus longs, à des retards d'encaissement ou à une augmentation brutale de leurs charges.

Dans ce contexte, la mise en place d'un nouvel instrument de soutien à la trésorerie apparaît nécessaire afin d'apporter une réponse rapide, ciblée et opérationnelle aux entreprises confrontées à des difficultés conjoncturelles. L'objectif est d'éviter que des tensions temporaires de trésorerie ne se transforment en fragilités durables, en ruptures d'activité ou en pertes d'emplois.

Il est donc proposé la création d'un instrument financier de soutien à la trésorerie des entreprises corses, doté **d'un montant maximum de 10 M€**.

Cet instrument s'adressera aux très petites entreprises (TPE), petites entreprises (PE) et moyennes entreprises (PME) au sens de la définition européenne, ayant leur siège social en Corse ou y exerçant une activité économique effective par l'intermédiaire d'un établissement secondaire, dès lors qu'elles génèrent des emplois sur le territoire et contribuent directement au tissu économique insulaire. Il aura vocation à soutenir les besoins de trésorerie des entreprises, notamment le financement du besoin en fonds de roulement (BFR), ainsi que les difficultés conjoncturelles auxquelles elles peuvent être confrontées, y compris dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. L'intervention prendra la forme de prêts accordés à des conditions préférentielles, afin d'apporter une réponse rapide et adaptée aux besoins de financement identifiés.

2.2.2. Création d'un fonds de garantie bancaire « Primi passi »

Le second besoin identifié concerne l'accès au crédit bancaire des très petites entreprises et des petites entreprises, notamment lors des phases de création, de reprise ou de premier développement.

De nombreux porteurs de projets disposent d'un savoir-faire, d'un projet économique viable ou d'une capacité d'entreprendre, mais se heurtent à des exigences bancaires difficiles à satisfaire : apport personnel insuffisant, faibles fonds propres, absence d'historique financier, garanties limitées ou profil de risque jugé trop élevé par les établissements prêteurs. Ces freins peuvent retarder ou empêcher la concrétisation de projets pourtant importants pour le renouvellement du tissu productif insulaire.

Cette situation appelle une réponse ciblée. Les TPE et petites entreprises constituent une part essentielle de l'économie corse, notamment dans les territoires ruraux et de montagne. Faciliter leur accès au financement revient à soutenir l'initiative économique, la création d'activité, la reprise d'entreprises et le maintien d'une économie enracinée dans les territoires.

Il est donc proposé la création d'un instrument financier de garantie bancaire « **Primi passi** » doté **d'un montant maximum de 2 M€**.

Cet instrument s'adressera aux très petites entreprises (TPE) et petites entreprises (PE), au sens de la définition européenne, ayant leur siège social en Corse ou y exerçant une activité économique effective par l'intermédiaire d'un établissement

secondaire, dès lors qu'elles génèrent des emplois sur le territoire et contribuent directement au tissu économique insulaire. Il aura pour objectif de faciliter leur accès au financement bancaire en apportant une réponse aux défaillances de marché identifiées, notamment lorsque l'absence de garanties suffisantes ou la faiblesse des fonds propres constituent un frein à la réalisation de leurs projets. L'intervention prendra la forme de garanties bancaires accordées à des conditions préférentielles, afin de sécuriser les financements et de favoriser la création, la reprise ou le développement des entreprises concernées.

Ce dispositif viendrait compléter l'offre existante, notamment le fonds de garantie bancaire 2025-2029 cofinancé par le FEDER, dont le positionnement plus généraliste ne répond pas spécifiquement aux difficultés propres des TPE et petites entreprises en phase de démarrage. L'objectif est de permettre à davantage de Corses de créer, reprendre ou développer une activité, de soutenir l'initiative insulaire et de renforcer la capacité des territoires à produire, travailler et entreprendre durablement.

2.3. ADEC INVESTÌ : levier structurant pour une intervention financière corse lisible, durable et territorialisée

Au-delà de la création de nouveaux instruments financiers, la Collectivité de Corse entend consolider, à travers l'ADEC, son positionnement comme investisseur public de référence au service de l'économie corse, en complément de son rôle historiquement reconnu en matière de soutien direct aux entreprises.

La Collectivité de Corse franchit une nouvelle étape dans le renforcement de son intervention économique. Aux côtés des aides directes, qui constituent un outil essentiel de soutien aux entreprises, elle développe désormais une politique d'ingénierie financière avec une structuration actualisée. Elle vise ainsi à élargir les solutions de financement disponibles, à répondre aux besoins des porteurs de projets et à renforcer la capacité d'action économique du territoire.

Afin de renforcer la lisibilité, la cohérence et la visibilité de cette politique, il est proposé de regrouper l'ensemble des instruments financiers mis en œuvre par l'ADEC sous une marque commune : **ADEC INVESTÌ**. Véritable marque de référence, elle rassemblera les différents outils d'ingénierie financière afin d'en faciliter l'identification par les entreprises, les partenaires économiques et les acteurs du financement.

ADEC INVESTÌ constitue ainsi une première étape vers une ambition plus large : la création d'une Banque Territoriale d'Investissement au service de la Corse. En se dotant progressivement d'outils financiers propres, la Collectivité de Corse affirme sa volonté de disposer des leviers nécessaires pour accompagner les entreprises, soutenir l'investissement, orienter les financements vers les priorités du territoire et construire les conditions d'un développement économique durable, maîtrisé et choisi.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.